

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2025-115 du 2 juillet 2025  
Portant sur l'autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le 2 juillet à 18 heures 15, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de FONTANIERES, sous la présidence de Madame Valérie SIMONET, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 36	Votants : 43	POUR : 43
Pouvoirs : 7	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusés : 13	Absents : 6	Exprimés : 43

**Présents :** MM. SIMONET V, BERTHON, GRASS, RAMOS, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, FERRIER, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, VENTENAT, DESGRANGES, LUQUET A, MÉANARD, DESARMÉNIEN, MORANÇAIS, CORDIER, TRIMOULINARD, FAUCHER.

**Pouvoirs :** SCARAMUCCIA à LE CORRE, VIRGOULAY à COTENTIN, MAZET à PAYARD J, VIALTAIX à DESGRANGES, BERGER à MORANÇAIS, FONTVIELLE à DESARMÉNIEN, PINLON à FAUCONNET.

**Excusés :** BIGOURET, VERDIER, CONCHON, LEGRAND, GIRAUD LAJOIE, PAYARD C, PLAS, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, LARGE, BREUIL, DUBSAY.

**Absents :** JOULOT, SIMONET B, ROULLAND, BRUNET, CHADEYRON suppléante GUYONNET, GLOMOT.

**Secrétaire de séance :** Manuel NOVAIS

**Rapporteur :** Georgine RAMOS, Vice-présidente

En vertu des articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10, l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale peut déléguer certains pouvoirs à la Présidente et qu'au terme de l'article L 5211-9 du CGCT, la présidente représente en justice l'EPCI.

La Communauté de communes a signé en 2020 une Convention Globale Territoriale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et des familles d'un territoire. Elle concerne l'ensemble des champs d'intervention sur lesquels la CAF intervient dans une approche globale et transversale.

La CTG incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisés sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Elle se concrétise par la signature d'un accord-cadre entre la CAF et la collectivité sur une période pluriannuelle.

Elle facilite l'identification des priorités et des moyens dans le cadre d'un plan d'action et permet de partager avec les élus un diagnostic et un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires du territoire pour :

- Construire un projet social de territoire,
- Faciliter la prise de décision et fixer des objectifs de développement,
- Adapter les actions aux besoins du territoire et développer une offre de services répondant aux besoins des familles,
- Simplifier les partenariats et avoir une vision globale de ces derniers,

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20250708-2025-115-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2025  
Date d'enregistrement : 08/07/2025

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

- Valoriser les actions.

La CTG est donc un contrat politique, travaillé avec les élus du territoire, à laquelle est annexée des conventions de financements. Elle contient à minima des actions sur les thématiques de la petite enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité et l'accès aux droits.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire de renouveler son engagement dans la Convention Territoriale Globale pour une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029, selon le projet de convention joint en annexe.

Les champs d'intervention de la communauté de communes au sein de cette CTG sont les suivants :

- L'accompagnement de l'accueil de la petite enfance (0-3 ans), de l'enfance (3-11 ans), de la jeunesse (11-17 ans) ;
- La gestion et l'animation des ALSH d'intérêt communautaire avec l'objectif d'avoir un maillage pertinent sur le territoire au vu des besoins déterminés dans le cadre de l'étude global « enfance / jeunesse » ;
- L'accompagnement et l'orientation des habitants et familles en complément des services existants sur le territoire.

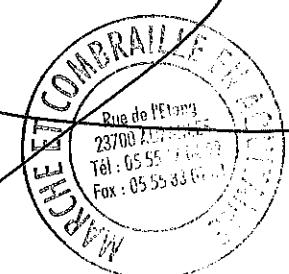
Il est proposé au Conseil communautaire de :

- APPROUVER la Convention Territoriale Globale et les axes de travail qu'elle reprend conformément au projet annexé ;
- AUTORISER la Présidente à signer la CTG avec la CAF ;
- AUTORISER la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Publié et transmis en sous-préfecture le 8 juillet 2025  
Pour copie conforme, le 8 juillet 2025

La Présidente,  
**Valérie SIMONET**



Le Secrétaire de séance,  
**Manuel NOVAIS**